

Séance plénière
du conseil général du 13 mars 2013 à 20h00
à la salle d'étude du Collège de la Tuilerie

Pour le conseil général :

Présents : 30 sur 30

Pour le conseil municipal :

Présents : 9 conseillers sur 10, ainsi que le président, M. Damien Revaz, le secrétaire communal, M. Alain Vignon et le responsable des finances, M. Bernard Gilliéron

Le président du Conseil général, M. Damien Coutaz ouvre cette séance du Conseil général à 20h05 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes ici ce soir.

La secrétaire, Nidea Henriques, procède à l'appel nominatif.

30 conseillers généraux sont présents.

Avec 30 conseillers généraux présents, les délibérations peuvent commencer conformément au règlement.

1. Approbation du PV de l'assemblée constitutive

Trois remarques à ce sujet :

Mme Catherine Frossard demande une précision quant à une remarque du PV de l'assemblée constitutive, elle souligne que son propos au sujet des places de parc concernait celles qui se trouvaient directement à proximité de la Coop.

M. Lucien Steiner rectifie également que la remarque faite à propos des voitures parkées sur le trottoir devant le centre sportif (page 6 du PV de l'assemblée constitutive) n'est pas de M. François Farquet, mais de lui-même.

Enfin, Mme Stéphanie Rappaz-Saillen souligne qu'elle n'a jamais qualifié de mauvais le projet des zones 30 à l'heure d'Epinassey.

Le PV est ensuite accepté à l'unanimité.

2. Budget 2013

M. Damien Revaz lit son mot de la Municipalité.

Il présente le budget 2013 et ses caractéristiques en signalant que c'est le premier budget après la fusion. L'aide à la fusion amène un certain déséquilibre, mais la commune jouit d'une bonne santé économique, avec des investissements importants, mais raisonnables.

Les Nouveautés :

- L'aide cas rigueur Mex
- L'augmentation des charges APAE + tuteurs
- La police intercommunale
- Introduction de l'office du tourisme dans la comptabilité communale
- Frais de personnel

Exemples des frais de conciergerie (Nettoyages CSS)

1. Frais de direction des écoles.
2. Mot sur la fiscalité : A ce propos, M. Damien Revaz propose de garder la même indexation qu'en 2012. De plus, il a été prévu, après la fusion, de garder le système de St-Maurice.
3. Compte des investissements : M. Revaz rappelle les principaux investissements :
 - a. L'Hôtel de ville (fenêtres), opération sur 2 années.
 - b. L'avenue d'Agaune
 - c. Routes communales
 - d. Routes cantonales
 - e. Source du Martolet
 - f. Eaux usées
 - g. Travaux de protection

Planification :

Le financement est de l'ordre de 10 millions et la stabilité de l'endettement se ferait en 2016.

M. Damien Coutaz donne ensuite la parole à M. Dominique Robyr, président de la commission de gestion, pour son message. La commission de gestion s'est réunie 3 fois depuis le début de la législature.

Il présente l'analyse des ratios et des postes qui les ont interpellés pour lesquels ils se sont basés sur des directives données par l'Etat du Valais pour avoir des indicateurs financiers. Ils ont relevé le point 1.5 du rapport de gestion par rapport au contrôle interne. Leur question concernait la teneur des contrôles. M. Damien Revaz a assuré que la création de nouveaux outils de contrôle était en cours. Il souligne également que la Cogest désire recevoir des documents avec une présentation plus appropriée.

La Cogest recommande au CG d'accepter le Budget 2013 et de reconduire les ratios fiscaux de l'année 2012.

M. Damien Coutaz demande aux chefs de groupe de se prononcer sur l'entrée en matière.

Le groupe PDC accepte le Budget 2013 ainsi que le groupe PLR et le groupe de l'ADG.

M. Frédéric Rey-Bellet, rapporteur de la commission de gestion, prend la parole. Il revient sur la première partie du rapport :

L'apport de Mex n'est pas une source d'inquiétude. Les indicateurs financiers sont tous bons. Le degré d'autofinancement reçoit une note de 5/5 par rapport au barème cantonal. Il signale que la Cogest recommande l'acceptation du Budget même si certains éléments sont sujets à discussion.

M. Damien Coutaz propose de passer le Budget chapitre par chapitre, aucune opposition à cela.

M. Lucien Steiner prend la parole pour le chapitre numéro 3 du Budget. Il parle des arbres coupés ces quinze dernières années. Suite à ces états de fait, il demande un amendement d'un montant de CHF 20'000 au poste 330.314.00 « Décoration et entretien des rues, parcs, places, fontaines » pour remplacer ces arbres ainsi qu'une étude.

M. Bernard Mottiez, conseiller communal, est favorable à cette requête.

Pour le vote de cet amendement, il y a 6 abstentions, 1 objection et 22 conseillers favorables. Cet amendement est accepté.

M. Damien Coutaz passe ensuite aux comptes d'investissements également prenant les chapitres les uns après les autres.

M. François Farquet prend la parole pour la rubrique 210.203.00 : groupe scolaire, abris bus concernant la fabrication d'un abris-bus devant les écoles primaires. Le groupe PDC souhaite reporter un montant de CHF 100'000 au budget de 2013.

M. Damien Revaz prend la parole en soulignant que la rubrique 210.203.00 n'existe pas dans le budget 2013, il n'est donc pas possible d'ajouter une rubrique. Il qualifie le montant de CHF 100'000 de fantaisiste rappelant qu'une estimation préalable du coup de cette construction est nécessaire et conseille de proposer un postulat. Il conseille également de reporter cette demande au budget 2014.

M. Damien Coutaz rappelle qu'une étude a déjà été faite. Mais M. Damien Revaz le contredit en disant qu'aucune étude n'a été faite à ce jour.

M. Damien Coutaz rappelle qu'étant au mois de mars, il est tout à fait possible de respecter les échéances pour ajouter cette rubrique au budget pour l'année 2013. Il propose de passer au vote de cette rubrique. Si le conseil d'Etat nous donne tort, la situation actuelle sera retenue.

M. François Farquet ajoute qu'il est content que la législature ait changé, car apparemment à l'époque on se permettait des montants dit «fantaisistes ».

On passe au vote : 5 abstentions, 1 refus et 23 conseillers sont favorables.

Concernant le chapitre 6 «Trafic », Mme Laurence Mottiez demande si un projet est prévu pour retaper la route qui passe derrière l'hôpital de St-Amé vers les cases. M. Bernard Mottiez répond que la rénovation de la route sera proposée au CM pour 2013.

Mme Véronique Chételat Maye de l'ADG recommande de rejeter le montant de CHF 100'000 concernant les projets des horodateurs du point 621.501.03

M. Damien Revaz souligne que la moitié du budget concerne le remplacement des anciens horodateurs et non de la pose de nouveaux appareils. Il rassure que rien ne se fera en 2013 sans l'accord du Conseil général et propose de renommer la rubrique en tant que : « remplacement des horodateurs ». Mme Véronique Chételat Maye demande si ces remplacements sont nécessaires et elle demande un projet global.

M. Damien Revaz souligne que l'Avenue d'Agaune sera de toute façon payante.

M. François Farquet demande une interruption de séance. M. Damien Coutaz accorde un arrêt de 5 minutes.

La séance reprend, Damien éclaircit la situation concernant le budget d'investissement 621.501.03 pour les horodateurs d'un montant de CHF 100'000 :

Il y a donc une proposition de l'ADG qui souhaite supprimer la totalité de ce montant.

Le PLR propose un montant de CHF 50'000.

M. Damien Revaz souligne qu'une discussion avait été faite concernant des socles sous les horodateurs, lors du déménagement de l'Avenue d'Agaune. Cela pour remplacer ceux déjà existants et qu'il s'agit également d'une question « pratique ». De plus il faut compter CHF 12'500 par appareil.

M. Frédéric Rey-Bellet demande un éclaircissement au sujet de ces chiffres.

M. Damien Revaz lui répond que les machines ont un coût de CHF 12'500 et que les socles sont à part. Il faut donc prendre une décision, car les socles, sans horodateurs, seraient un obstacle de plus dans cette avenue d'Agaune. Il explique également que ces horodateurs se trouvent sur une zone payante et que l'on ne peut modifier la législation sans une mise à l'enquête et sans autorisation. Et il rajoute qu'il est hors de question de placer des horodateurs dans d'autres endroits sans présenter le projet au Conseil général.

M. Damien Coutaz pose ensuite les questions suivantes :

Première question : " Qui est favorable au maintien du montant tel que proposé par la Municipalité ?"

7 sont favorables pour le maintien des CHF 100'00 et 22 favorables à un changement.

La deuxième question : " Quel montant doit être inscrit au budget : CHF 50'000, ou CHF 0 ?"

25 sont favorables pour passer le montant à CHF 50'000 et 4 sont favorables à la proposition à CHF 0.

Le montant d'investissement pour la rubrique 621.501.03 passe à CHF 50'000.

Avant de passer au vote du budget, M. François Farquet demande ce qu'implique le refus du budget 2013.

M. Damien Coutaz répond qu'il serait retransmis à la Municipalité qui devrait le modifier ou non pour le représenter au Conseil général. Dans le cas où il serait refusé encore une fois, il serait envoyé au Conseil d'Etat. Cela retarderait donc la mise en place de ce budget de plusieurs semaines, voire de mois.

M. Damien Revaz prend la parole en disant que si le budget était refusé la commune ne pourrait plus engager de dépenses. Cela entraînerait donc des désagréments au fonctionnement de la commune. Comme par exemple, arrêter les travaux de l'avenue d'Agaune etc.

M. Damien Coutaz propose le vote du budget avec les amendements acceptés pendant la revue du Budget et dans un deuxième temps le budget sans l'amendement concernant l'abribus.

- **1 abstention et 28 favorables au budget modifié.**
 - **9 abstentions, 2 refus et 18 votes favorables au cas où l'amendement concernant l'abribus était refusé par le Conseil d'Etat.**
-

M. Damien Coutaz passe la parole à M. Philippe Dubois concernant l'état d'avancement des travaux du nouveau cycle d'orientation :

Il se veut concis et bref.

Il présente :

- La commission de construction a changé puisqu'on est entré dans une nouvelle période administrative. Deux de ses membres, le représentant de la commune de Collonges et celui de la commune de Dorénavant l'ont quittée. Les autres membres de la commission restent inchangés. Avec deux nouveaux membres, le représentant de la commune de Vérossaz et celui de la commune de Collonges, le Vice-Président.

- Le chantier avance bien, le bétonnage est toujours en cours ainsi que le deuxième et dernier étage de l'EPP-A. Pour la salle de sport, les dalles et les sommiers de toiture sont en place et ils construisent les raccordements du deuxième étage et sur la salle de sport on construit le deuxième étage. De plus, la dalle sur la place de fête à été bétonnée pour laisser monter les deux étages suivants qui contiendront les parties administratives et les salles de classe spéciales. Il y a toujours une excellente finition des bétons apparents au niveau des cloisons dans les bâtiments ; le planning béton a pris 1 mois de retard pour cause d'intempéries. Ils espèrent tenir le calendrier qui prévoit la fin des travaux pour juin 2014.

- Sur le plan des adjudications et des mises en soumission, toujours en conformité avec la législation sur les marchés publics (publiés sur la plateforme informatique, ils sont toujours en attente d'une étude globale des adjudications pour avril 2013. Ils vont ouvrir au mois de mars 2013 plusieurs soumissions qui concernent les revêtements intérieurs, casiers, agencements des salles de classes et faux plafonds, des tableaux interactifs de type smartboard. Egalement tout ce qui concerne les équipements techniques de la salle de spectacle, de l'aula et les équipements du mur de grimpe.

- Les adjudications réalisées depuis le 19 décembre sont les chapes pour les salles de classes, la lustrerie et les cloisons mobiles dans huit salles de classes.

Concernant le devis général et le contrôle des coûts, pour la fin du mois de février un peu plus de CHF 15 millions ont été dépensés pour les factures du chantier. Il y a toujours le devis général avec un objectif de mettre l'ouvrage à CHF 43, 5 millions. Aujourd'hui, par rapport à ce devis, on est à un dépassement d'environ 1, 2%.

Actuellement les 4 à 6 salles provisoires qui se trouvent dans la cours des écoles primaires et enfantines ont été mises en vente. Il y a un intérêt de l'Etat du Valais à ce propos, ce qui nous permettrait d'encaisser une somme conséquente.

En 2013, des décisions devront être prises par le Conseil municipal pour tout ce qui concerne les taxes de raccordement aux services, qui sont également des montants importants. Il y a de nouvelles directives du département de l'éducation pour tout ce qui concerne le matériel informatique et multimédia. En effet, il souhaite réduire leur participation pour tout ce qui concerne le milieu scolaire. Par chance, ils ont consolidé 28 millions de crédit de construction avec des conditions plus qu'avantageuses, car on a bénéficié d'un taux d'intérêt de 2% sur 20 ans. Cela représente environ CHF 400'000 d'économie.

Quelques mots sur les façades préfabriquées. Dans un premier temps, l'entreprise avait préparé des échantillons avec des éléments de cailloux incrustés. Le résultat n'était pas très satisfaisant d'un point de vue statique. Un nouvel échantillon a été réalisé et présenté au CM. Mais il le trouve trop noir. Les architectes ont été chargés de contacter l'entreprise pour refaire une nouvelle teinte.

Le E-Learning est un futur projet pour l'enseignement. En effet, les technologies modernes peuvent servir de support d'enseignement et d'apprentissage pour éviter, notamment, une surcharge des sacs des élèves. Le E-Learning est sujet à discussion pour intégrer ces technologies à St-Maurice.

La commune souhaite profiter de la construction du CO pour intégrer des panneaux photovoltaïques. Projet piloté par M. Patrick Althaus, responsable des services industriels. Une étude technique est en cours pour savoir s'il faut également exploiter la toiture du centre sportif.

M. Philippe Dubois remercie l'assemblée pour son attention et reste à disposition pour d'éventuelles questions.

M. Damien Coutaz passe ensuite la parole à M. Damien Revaz pour son tour d'horizon.

3. Tour d'horizon

M. Damien Revaz remercie le Conseil général pour sa confiance dans l'acceptation du budget 2013. Il dit avoir pris note des diverses remarques dans les postes contestés et il conçoit l'activité du Conseil général comme une réelle force de proposition. Et même si les méthodes pour un des postes ne sont pas tout à fait orthodoxes, il se réjouit de voir que le CG est dynamique et sera un instrument très piquant et persuasif pour le CM durant cette législature. Il rassure la COGEST par rapport au message fait tout à l'heure au sujet du contrôle interne. Il raconte une anecdote concernant un cas particulier d'une facture du service électrique. Ils lui ont expliqué qu'à l'installation, un certain nombre d'ampères avaient été demandées, la facture était partie sous cette base et qu'au moment du contrôle final par l'électricien l'installation finale avait un ampérage supérieur à celui demandé à l'origine. Ce qui expliquait une deuxième facture.

Il revient au tour d'horizon avec le bâtiment Duc, un cahier des charges a été donné pour l'appel d'offre. Ils espèrent réaliser cette adjudication d'ici l'été.

Un petit mot sur l'avenue d'Agaune pour dire que les travaux se poursuivent bien malgré le léger retard dû aux intempéries, d'une part, et aux fouilles archéologiques d'autre part. Actuellement, la discussion porte sur comment mettre en valeur les vestiges archéologiques trouvés dans le sous-sol. Des décisions seront prises à ce sujet avec l'intervention de l'architecte cantonal ainsi que de l'abbaye.

Concernant le bâtiment "Lavigerie", un mandat à un architecte a été accordé. Les discussions avec le service des bâtiments vont bon train. Il a donc bon espoir d'arriver, encore cette année, avec deux demandes de crédits, l'une concernant le bâtiment "Lavigerie" et l'autre le bâtiment Duc. Plusieurs règlements risqueront donc d'être soumis au CG.

Pour la source du Martolet, citée auparavant dans le cadre du budget, des forages publics ont été mis à l'enquête, d'entente avec les CFF et l'Abbaye, des forages prospectifs ont été entamés pour trouver de nouveaux puits.

Interpellé lors d'une séance précédente sur le bâtiment qui s'effondre aux Glariers, il dit que la procédure suit son cours. La procédure sera encore longue, on parle de plusieurs années.

Un petit mot, « Agaune aide » cherche des bénévoles, il lance un appel à d'éventuels volontaires. C'est une institution avec une grande utilité dont nous pouvons être fiers.

La dernière phase des travaux de réfection de la toiture du groupe scolaire va débuter prochainement, ces travaux seront terminés à temps.

Au niveau de la police, le premier mars, un nouvel agent a commencé son activité, et le 1^{er} avril c'est une nouvelle agente qui commencera son travail.

A Vernayaz, des travaux ont été entrepris pour agrandir l'EMS. Les travaux commenceront prochainement.

Le 24 avril, ce sera une journée sportive à St-Maurice puisque nous accueillerons le Tour de Romandie, ainsi que le Tour du Chablais.

Et puis il termine sur une intervention faite concernant la pose d'une poubelle sur la route de la chapelle, photo à l'appui. Mais pour les lumières qui seront sûrement demandées prochainement, il faudra faire preuve de patience.

4. Divers

M. Damien Coutaz cède la parole au Conseil général concernant le point divers.

M. Lucien Steiner intervient concernant le choix des arbres de l'avenue d'Agaune, sachant que c'est une espèce envahissante. Il demande une révision de ce choix au Conseil municipal pour éviter tout problème. Et il trouve dommage que les pavés avec joints herbeux aient été choisis pour l'avenue d'Agaune. Car de l'herbicide sera nécessaire à leur maintien, alors que c'est interdit, il ajoute également que les graines de ces arbres sont toxiques. Ils espèrent que le CM prendra des mesures. Il déplore également que malgré le préavis de la commission ad hoc et de la voirie les pavés avec joints herbeux aient été choisis.

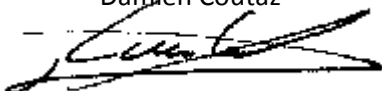
M. Claude-Yvan Marcoz justifie ce choix par l'esthétique de l'arbre. Il remet en cause la possible toxicité de ces arbres qui n'était pas connue. Concernant le choix des pavés gazonnés, ils ne sont plus prévus et seront remplacés par des dalles en béton avec bordures végétales pouvant supporter de lourdes charges.

Lucien Steiner rajoute que la commission avait bien souligné son désaccord face à ce choix de pavés.

Il n'y a plus de remarques ni de questions, M. Damien Coutaz invite donc chaque conseiller à prendre des lettres nominatives d'une association. Il remercie les conseillers et la presse de leur présence, il invite l'assemblée à venir boire à la santé du pape à la Dent du Midi et clôt la séance.

Le président :

Damien Coutaz



La secrétaire :

Nidea Henriques